
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.34PR**

concernant

une demande de crédits d'investissement additionnels de CHF 115'000.- au crédit d'investissement de CHF 874'000.- accordé dans le cadre du préavis PR21.07PR pour le remplacement et l'élargissement de la passerelle sur la Thièle « Bel-Air-Coop » et de CHF 750'000.- HT au crédit d'investissement de CHF 14'000'000.- accordé dans le cadre du préavis PR21.23PR pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains, dont la charge nette pour la Commune d'Yverdon-les-Bains est de CHF 3'510'000.-.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 14 décembre 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Nadia RYTZ, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, Jacques LEVAILLANT, Olivier MAIBACH, Sébastien NOBS, Julien WICKI et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs Brenda TUOSTO, Municipale, Sandro ROSSELET, Chef de service STE, Vincent NICOLET, Responsable du bureau technique et Marcel PÜRRO, Responsable de la STEP. Nous les remercions pour leur présentation exhaustive et la clarté des réponses aux questions des commissaires.

Contexte

Pandémie, tensions géopolitiques, crises en Ukraine et en de multiples endroits du globe. Ainsi pourra probablement être décrit ce début des années 2020, dans les livres d'histoire. Hausse des prix de l'énergie, des matières premières et inflation générale. Tel en serait une description économique.

Ce début de décennie voit également la réalisation de divers projets nécessaires, pour la Ville d'Yverdon-les-Bains. Naturellement, l'objet, le mode de réalisation et le coût estimé de plusieurs de ces projets, ont été prévus avant ou au début de cette situation particulière. Une des conséquences de cela est triviale : lesdits projets vont coûter plus cher qu'il n'était possible de le prévoir lors de leur planification. Parmi ces projets figure entre autre la réfection de la passerelle Casernes-Bel-Air, de même que la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants pour la STEP.

Le présent préavis demande donc à ce Conseil de libérer les crédits nécessaires à la complétion de ces projets, en prenant en compte les différentes hausses de coût issues du contexte inflationniste. Il est à noter qu'aucun des projets concernés ne fait état d'un dépassement de budget à ce jour; aucun montant supplémentaire n'a été dépensé sans

l'aval du Conseil communal. Aussi, les réserves financières prévues dans les projets (5% des coûts des travaux) ne sont pas sollicitées pour faire face aux hausses des prix de l'énergie décrites dans le présent préavis et restent disponibles en cas d'imprévus dans la phase de réalisation des projets.

Passerelle Casernes-Bel-Air

Le préavis initial, portait tant sur ladite passerelle que sur la rénovation de la passerelle Tilleuls. Cette dernière ne fait pas partie du présent préavis et n'a donc pas été abordée en commission.

Au niveau du calendrier, les offres sont entrées en août 2020, pour adjudication en octobre 2020. Après validation par le Conseil le 3 juin 2021 et la levée des dernières oppositions en mars 2022, les commandes de matériaux ont été effectuées en septembre 2022. Une convention de subvention a ensuite été signée en octobre avec AggloY. À ce jour, les travaux de dépose de la passerelle actuelle devraient débuter en mars 2023, pour ouverture au public à la mi-juin.

Une partie des surcoûts du remplacement ne concerne pas directement le prix des matières premières. En effet, de nombreuses séances et réflexions ont dû prendre place, pour le cas échéant adapter le projet aux nouvelles conditions. C'est là l'explication de la hausse des honoraires mentionnés. Les nouveaux prix ont été établis selon la méthode des pièces justificatives, selon la norme SIA 124. Ainsi, chaque demande de crédit supplémentaire devait être justifiée par des documents chiffrés. Le nouveau prix estimé a été calculé en août 2022. Certes, la marge de 5% est conservée dans le préavis; il n'est cependant pas impossible que les prix évoluent encore défavorablement d'ici aux travaux finaux.

La subvention de la Confédération étant plafonnée, aucune adaptation de celle-ci ne peut être escomptée. En revanche, celle du Canton est directement liée aux coûts de construction; une bonne surprise est donc probable ici.

N'eût-il pas été possible de convenir d'un prix fixe des matériaux dès le départ ? Cela aurait impliqué un tarif forfaitaire, ce qui ne se fait en règle générale pas dans la construction. En outre, sans ces circonstances exceptionnelles ce prix aurait été au désavantage de la Commune. Aussi les matériaux n'étaient pas réservables dès la validation du préavis par ce Conseil, les plans d'exécution n'étant à l'époque pas encore établis. Une telle opération aurait d'ailleurs demandé de stocker les matériaux en attente des travaux, entraînant des frais non négligeables sur l'ensemble du budget.

Aurait-il été envisageable de demander aux adjudicateurs eux-mêmes de prendre des options commerciales sur les matériaux, afin d'en conserver un prix stable ? L'idée sera étudiée par le service, sachant cependant qu'aucun cas similaire n'est pour le moment connu.

STEP

Le préavis portant sur la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants, concerne la 3^e et dernière étape des travaux de réhabilitation de la STEP. C'est une étape déjà en cours, destinée à mettre la STEP en conformité avec la nouvelle législation. En l'occurrence, les travaux avancent bien. Très bien même : actuellement, le projet est en avance de 7 mois sur la planification originelle. Aussi, la bienvenue prévoyance du service a permis de "limiter la casse" - toutes les pièces de machinerie sont déjà montées et en grande partie stockées à Yverdon-les-Bains. Le gros-œuvre devrait être terminé d'ici la mi-février 2023, pour une installation des machines dès mars. La mise en service du tout est quant à elle prévue pour juillet 2023.

Dans les négociations avec les adjudicateurs, la hausse de la facture d'acier inoxydable a pu être plafonnée à CHF 500'000.-. En parallèle, les frais de génie civil devraient augmenter de CHF 250'000.-.

Cette augmentation de budget ferait passer les dépenses totales estimées à CHF 14'750'000.-. En y soustrayant la subvention de l'OFEV (adaptée à la hausse après discussion mais dès le départ plafonnée) de CHF 8'945'970.-, de même que la part à charge des autres communes, le surcoût total pour Yverdon-les-Bains se monterait à CHF 207'000.-.

Conclusions

La commission considère ce préavis comme étant nécessaire, tant les conséquences du contexte international n'étaient pas prévisibles lors de l'élaboration de ces deux projets. Elle félicite en outre les services pour avoir demandé ces crédits supplémentaires avant d'engager des montants non budgétés. Elle estime que la somme demandée est concordante avec les prévisions qui peuvent être faites à l'heure actuelle, tout en sachant que le total dépensé pourra encore évoluer tant à la hausse qu'à la baisse. Quoiqu'une baisse soit pour le moment difficilement envisageable, tant le contexte géopolitique reste tendu.

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions de ce préavis.

Martin Loos, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 29 décembre 2022